L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes

INFORMATIONS OUVRIÈRES

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES

HEBDOMADAIRE DU PARTI OUVRIER INDÉPENDANT POI

Supplément IO n° 791 vendredi 19 janvier 2024

Jour par jour, suivez le fil d'*Informations ouvrières* Palestine, loi immigration, actualité de la lutte de classe.

Retrait de la loi Darmanin !

« Après le 14 janvier 2024, faire converger toutes les forces vers le 21 janvier pour exiger : retrait de la loi Darmanin ! »

■ Communiqué de la Fédération nationale de la Libre Pensée

« Le gouvernement a fait voter une nouvelle loi sur l'immigration, la trentième en quarante ans, avec un triple objectif:

– accroître la pression sur les immigrés pour les précariser encore plus dans l'exploitation;

– les désigner comme responsables de « l'insécurité et des violences dans la société » pour mieux les réprimer;

– faire un pont avec la droite et l'extrême droite qu'il instrumentalise à outrance, pour faire durer son régime. Mais cela commence à se voir vraiment.

Les manifestations du 14 janvier 2024 ont montré la force et la détermination de ceux qui refusent la loi réactionnaire et raciste Darmanin contre l'immigration et les travailleurs immigrés.

Le journal *Le Monde* écrit: *« Plus de quatre cents collectifs, associations, syndicats et partis politiques avaient appelé à manifester contre un texte qui* "reprend de nombreuses idées de l'extrême droite". *Des milliers d'opposants à la loi* "immigration" *sont descendus, dimanche 14 janvier, dans les rues à Paris, Marseille, Bordeaux ou encore Lyon pour réclamer le* "retrait total" *du texte et maintenir la* "pression" *avant la décision du Conseil constitutionnel sur la loi, qui doit être rendue le 25 janvier ».*

La censure attendue ou éventuelle de cette loi de la part du Conseil constitutionnel ne peut aboutir qu'à mieux la vendre, et à masquer son axe essentiel: la haine des étrangers. On ne peut améliorer ni toiletter une loi aussi abjecte.

La seule censure qui vaille, la seule non-promulgation qui vaille, la seule solution démocratique, sociale et égalitaire dans le pays des droits de l'Homme, c'est le retrait pur et simple de cette loi infâme!

La Fédération nationale de la Libre Pensée appelle tous les comités de quartiers, d'immigrés, les associations, les syndicats, les partis à participer massivement aux manifestations du 21 janvier 2024, pour exiger le retrait de la loi Darmanin! »

Paris, le 16 janvier 2024

■

Parmi les appels syndicaux

HAUTE-LOIRE

■ Communiqué des unions locales FO et CGT de Brioude, avec la FSU

« Les unions locales FO et CGT de Brioude et la FSU comme leurs confédérations condamnent la loi « immigration » et en demande le retrait pur et simple.

Ce texte discriminatoire remet profondément en cause les principes républicains d'égalité et de solidarité.

La priorité doit être l'égalité des droits, en particulier des droits sociaux, la régularisation de l'ensemble des travailleuses et travailleurs sans papiers et la solidarité avec les migrants.

Parmi les nombreuses dispositions inacceptables, les unions locales FO et CGT condamnent celles qui remettent en cause la Sécurité sociale. En effet, son principe fondateur qui édicte que chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins est bafoué par cette loi. En décidant de priver des prestations une partie des cotisants au prétexte de leur nationalité, la loi Darmanin remet en cause le principe d'universalité de celle-ci.

D'autre part, cette disposition ouvre la voie à d'autres remises en cause et notamment au droit à se soigner. Il n'y a pas si longtemps le ministre Attal proposait de fusionner la carte Vitale avec la CNI!

RASSEMBLEMENT DEVANT LA SOUS-PRÉFECTURE LE 23 JANVIER

Le gouvernement, avec les mesures d'économie mises en œuvre au travers des LFSS (loi de financement de la Sécurité sociale), vise à détruire la Sécurité sociale et s'attaque à ses fondements.

Par ailleurs, cette loi vise à instaurer un permis de séjour pour les immigrés acceptant de travailler dans les métiers en tension. Il s'agit ni plus ni moins d'une mesure qui permettra aux employeurs de maintenir des salaires au plus bas, raison pour laquelle ces métiers ne sont pas attractifs. Il s'agit d'un dumping social inacceptable.

Pour toutes ces raisons, les Unions locales FO et CGT de Brioude et la FSU exigent le retrait de la loi.

Les UL FO et CGT ainsi que la FSU appellent à se joindre au rassemblement qui aura lieu lundi 23 janvier 2023, à 18 heures, devant la sous-préfecture de Brioude. »

■

Un droit fondamental menacé

« Toute personne française ou étrangère résidant en France, ayant à sa charge un ou plusieurs enfants résidant en France, bénéficie pour ces enfants des prestations familiales dans les conditions prévues par le présent livre. » (article L512-1 du Code de la Sécurité sociale)

Macron, un programme de guerre, de réaction sur toute la ligne

Ecouter le président des riches pendant plus de deux heures, lors de sa conférence de presse, le 16 janvier, était au-dessus de vos forces ?
Voici les principales mesures qu'il a annoncées.

● **La jeunesse mise au garde à vous :** vers la généralisation du SNU en seconde, du port de l'uniforme, avec en prime apprentissage obligatoire de la Marseillaise. Et bien sûr, pas question de revenir sur les 10 0000 suppressions de postes décidées par Macron et ses ministres de l'Education depuis 2017, ni sur les milliers de suppressions de classes décidées pour la prochaines rentrée !

● **Lancement prochain de « l'acte 2 de la réforme du Code du travail ».** Macron a précisé, le lendemain de sa conférence de presse, à Davos, devant ses amis milliardaires, qu'il entend *« durcir les règles de l'assurance chômage »*. Il veut aussi transférer toutes les négociations *« au niveau de l'entreprise »* et annonce *« un grand train de simplification et de réduction des délais dans de nombreux secteurs »*. Explication du magazine *Challenges :* ce serait, entre autres, *« la fin de l'extension automatique à toutes les entreprises des accords de branches »*, c'est-à-dire que les conventions collectives ne s'appliqueraient plus nécessairement à toutes les entreprises.

Le Smic est aussi dans le collimateur : selon la même source, la nouvelle ministre du travail envisage qu'il soit désormais défini, non plus pour tous les travailleurs, mais branche par branche, et il ne serait plus revalorisé automatiquement.

● **Pour les fonctionnaires,** *« il faudra que le salaire dépende de l'ancienneté, mais également du mérite »*, donc à la tête du client ! Macron confirme donc la présentation prochaine d'un projet de loi en ce sens. En attendant, le niveau du point d'indice, qui sert à calculer le salaire de tous les fonctionnaires (d'Etat, des hôpitaux et des collectivités locales), ne sera pas revalorisé en 2014.

● **Pénurie de médicaments ?** Macron entend doubler les franchises médicales payées par les malades, pour les faire *« passer de 50 centimes à un euro sur la boîte de médicament »*.
Pas assez de médecins du fait du numerus clausus (maintenu de fait avec Parcoursup et les capacités d'accueil insuffisantes des universités formant les étudiants en médecine) ? Macron veut permettre que *« des renouvellements d'ordonnances soient faits par des infirmiers, des paramédicaux »*. Et tant pis s'il n'y a pas non plus assez d'infirmiers et d'infirmières (pour les mêmes raisons) !

■

A lire également dans ce numéro

Palestine : après cent jours, les peuples toujours plus révoltés contre les massacres !

INCLUSION SCOLAIRE

Grève et manifestation le 25 janvier « sous les fenêtres du ministère de l'Education nationale »

Contrairement à l'intégration scolaire qui permettait de scolariser des élèves dans des classes ou structures adaptées si leurs capacités le leur permettaient, l'inclusion scolaire inverse le processus et a vocation à placer d'office tous les élèves en milieu ordinaire dans des classes qui doivent s'adapter à tous les profils, remettant ainsi en cause les prises en charge spécifiques à chaque trouble, handicap ou difficulté scolaire.
A l'appel de la fédération FO de l'enseignement, 230 délégués se sont réunis en novembre dernier dans une grande conférence nationale. Ils ont décidé d'appeler à la grève le 25 janvier et de proposer une manifestation nationale sous les fenêtres de la ministre contre cette politique d'inclusion forcée qui a disloqué durant des années les écoles et les établissements et que le gouvernement entend bien aggraver avec son « acte 2 ». Depuis, des dizaines de réunions se sont tenues ou sont programmées dans les départements pour organiser la grève et la montée à Paris.

LA VOLONTÉ DE RÉSISTER QUI S'EXPRIME

Des personnels de l'Education nationale, AESH, enseignants du 1er degré, du 2nd degré, enseignants spécialisés, représentants de parents d'élèves, personnels médico-sociaux… Tous expriment dans ces réunions une volonté de résister et de s'organiser pour stopper les projets du gouvernement. La question du retrait total de l'acte 2 de l'École inclusive est posée.
Cette exigence est d'ailleurs portée de manière intersyndicale par la Fnec FP-FO, la FSU, la CGT Educ'action et Sud Éducation. À ce stade, Macron et son ministre ont décidé de maintenir leur projet de destruction. C'est la mobilisation de tous, enseignants, parents, avec leurs organisations qui pourra inverser la tendance. Car le problème de l'inclusion scolaire systématique ne peut être détaché des autres problèmes qui s'abattent sur les personnels de l'Education nationale, les salariés du secteur médico-social, et au-delà, tous les salariés ■

Je souhaite m'abonner à *Informations ouvrières*

Sur www.infos-ouvrieres.fr/abonnements

De nombreuses formules :
100 % numérique
ou
numérique + journal papier

☐ **12 nos :** 20 euros ☐ **6 mois (25 nos) :** 35 euros ☐ **1 an (51 nos) :** 70 euros

Comité : ……
Département ……

NOM, Prénom ……
N° : …… Rue, bd, av., etc. : ……
Nom de la voie : ……
Code postal : …… Ville : ……

Bulletin à renvoyer à : *Informations ouvrières*, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016, 75479 Paris Cedex 10. Chèque à l'ordre d'*Informations ouvrières.*